L'Insee escamote la révision du taux de chômage : Bravo l'artiste!

L'Insee vient d'estimer à 8,1% le taux de chômage BIT pour la France métropolitaine au deuxième trimestre 2007. Au printemps dernier, il avait évalué à 8,1% le taux de chômage pour mai 2007. Des changements opportuns dans la méthode de calcul du chômage BIT permettent ainsi d'essayer de faire croire à l'opinion publique que la baisse du chômage affichée ces deux dernières années était exactement mesurée. De façon surprenante, l'Insee ne fournit aucune comparaison entre les estimations publiées aujourd'hui et celles qu'il a publié depuis deux ans. Nous mettons donc à disposition du public les courbes qui permettent de prendre la mesure de la révision réelle du taux de chômage, à méthodologie constante. Il apparaît ainsi que le taux de chômage a baissé deux fois moins qu'affiché depuis 2 ans, et qu'il se situe encore aujourd'hui 0,4 point au dessus de son niveau de début 2001.

L'Insee vient de publier le taux de chômage pour la France métropolitaine au deuxième trimestre 2007: 8,1%. C'est exactement le taux provisoire que l'Insee et la Dares avaient publié pour mai 2007, en se fondant sur l'évolution du nombre d'inscrits à l'ANPE.

Après des mois de polémique sur l'ampleur réelle de la baisse du chômage, l'enjeu de la publication de l'Insee était clair: situer le niveau réel du taux de chômage mi-2007. Est-il aux alentours de 9% comme le disent les résultats de l'enquête Emploi, ou bien de 8% comme l'ont affiché pendant la campagne électorale l'Insee, la Dares et le gouvernement sur la foi des statistiques ANPE ? Le chômage se situe-t-il bien à son plus bas niveau depuis 25 ans comme le proclament les pouvoirs publics ?

L'Insee a dû finir par admettre, comme nous le disions depuis des mois, que les chiffres de l'ANPE ne sont plus utilisables pour évaluer le chômage. Mais il essaye quand même de maintenir la fiction d'un taux de chômage à 8%. Il suffit pour cela de modifier, pour des raisons bien sûr « purement techniques », le mode de calcul du chômage BIT. Bravo l'artiste!

La direction de l'Insee essaie-t-elle d'escamoter son erreur pour ne pas se déjuger ? Ou bien veutelle préserver le moral des consommateurs contre les effets psychologiques d'une réévaluation du taux de chômage ? Peu importe: les citoyens veulent être traités en adultes et revendiquent une information économique et sociale fiable.

Bien sûr, l'Insee, dans sa publication d'aujourd'hui, ne cache pas avoir changé la méthode de calcul, et indique bien qu'il en résulte une baisse d'1 point du taux de chômage. Mais voilà: les ministres vont insister sur le 8%, et les données présentées par l'Insee dans la publication ne renseignent aucunement sur le tour de magie. Car il aurait été conforme à la déontologie professionnelle que de fournir au public un graphique comparant clairement les estimations provisoires publiées jusqu'à présent avec le taux de chômage effectif de l'enquête Emploi, à mode de calcul inchangé. On aurait vu en particulier qu'entre le début et la fin de l'année 2005, l'Insee, en se fiant aux données de

l'ANPE, a publié des estimations indiquant une baisse du chômage de 0,5 point, alors que celui-ci a en réalité augmenté de 0,3 point selon sa propre enquête Emploi (et même de 0,5 point selon la nouvelle méthode de calcul). Depuis début 2005, le chômage a baissé en réalité d'1 point alors que la baisse affichée officiellement était de 2 points. Il est donc pour le moins trompeur d'écrire, comme le fait l'Insee dans son communiqué de presse, que la « nouvelle méthode n'a aucune incidence sur les évolutions du chômage ».

Nous publions donc ces courbes que l'Insee n'a pas (encore...) voulu fournir au public:

- la courbe « spéciale présidentielle » reprend les estimations publiées par l'Insee et la Dares, fausses depuis 2005 et qualifiées officiellement de « provisoires » depuis avril 2007, calculées sur la base des données biaisées de l'ANPE;
- la courbe « embarrassante », reprend les résultats de l'enquête Emploi, que l'Insee ne voulait pas valider pendant la campagne électorale; ils sont calculés avec la méthode habituelle jusqu'à hier. Cette courbe montre que le chômage a baissé moitié moins qu'affiché jusqu'à aujourd'hui par l'Insee, et qu'il demeure nettement supérieur au niveau de début 2001;
- la courbe « providentielle » présente les nouveaux résultats de l'enquête Emploi après le changement de méthode : elle converge si miraculeusement avec la courbe « spéciale présidentielle » qu'il est impossible d'y voir une coïncidence.

Les changements de méthode auxquels l'Insee a procédé sont au nombre de quatre, le premier justifié, les trois autres beaucoup moins :

- l'intégration des DOM: c'est une bonne chose en soi car l'exclusion des DOM des statistiques du chômage n'avait aucune justification. L'Insee croit bon d'insister, par un graphique en p. 1, que cette intégration implique une hausse de 0,4 point du taux de chômage, et que le taux de chômage en métropole n'est que de 8,1%. Ce souci serait louable si les deux autres changements faisaient l'objet de la même mise en visibilité.
- l'exclusion des personnes qui, lorsqu'elles répondent à l'enquête Emploi, déclarent être inscrites à l'ANPE mais ne signalent pas d'autre démarche de recherche d'emploi: ce changement permet de faire baisser le taux de chômage de 0,7 point. Jusqu'à présent, l'Insee contrairement à Eurostat considérait que ces personnes étaient bien des chômeuses au sens du BIT. Désormais l'Insee considère qu'elles ne cherchent pas activement un emploi et ne sont donc pas chômeuses au sens du BIT. Ce changement qui n'était aucunement demandé par Eurostat pour les publications françaises est pour le moins paradoxal: avec le suivi mensuel personnalisé instauré depuis 2 ans, les demandeurs inscrits à l'ANPE sont soumis à des entretiens et des contrôles beaucoup plus stricts de leur recherche effective d'emploi, ce qui a d'ailleurs amené une explosion du nombre de radiations. Après avoir depuis deux décennies considéré le maintien de l'inscription à l'ANPE comme un acte positif de recherche d'emploi, c'est au moment où cette convention devient vraiment crédible que l'Insee décide de l'abandonner. De plus exiger des preuves de « recherche active » autres que l'inscription à l'ANPE amène à exclure du nombre des chômeurs les moins instruits (analphabètes ou étrangers), ceux qui ne sont pas à l'aise avec Internet ou qui n'envoient pas forcément un CV.
- l'intégration des répondants à l'enquête « non-répondants » dans l'échantillon de l'enquête Emploi: ce changement permet de faire baisser le taux de chômage de 0,1 point. Il s'agit d'un point très technique mais particulièrement révélateur. Le taux de réponse à l'enquête Emploi dépasse 80%, ce qui signifie que moins de 20% des personnes tirées au sort ne répondent pas à l'enquête, soit qu'elles refusent, soit que les enquêteurs ne parviennent pas à les joindre. L'Insee a réalisé début 2007 une enquête postale (Enquête Non Répondants, ou ENR) auprès de ces personnes. Un tiers d'entre elles (soit au total 6% de l'échantillon), non répondantes à l'enquête normale, ont répondu à cette enquête spécifique (ENR). Ces personnes sont apparues comme étant moins au chômage que les répondants « spontanés »: leur taux de chômage est de 5% au lieu de 9% pour l'échantillon initial. L'Insee a décidé de réinjecter ces répondants à l'ENR dans l'échantillon, ce qui fait donc baisser le taux moyen de 0,1 point. Mais rien, absolument rien, ne légitime une telle opération. En effet celle-ci

repose sur l'hypothèse que le taux de chômage des 2/3 qui n'ont pas répondu à l'ENR est proche du reste de l'échantillon. Or il est fort possible que ces « doubles non-répondants » soient justement des personnes dans une situation d'exclusion sociale, au contraire du 1/3 de répondants à l'ENR qui sont (ça on le sait) plutôt des cadres franciliens surmenés.

- la modification des méthodes de pondération des données et la restriction du champ aux ménages ordinaires (en excluant les personnes vivant en foyers, internats, hôpitaux, prisons): ces décisions, dont il est difficile de juger du bien-fondé technique en l'absence de toute information précise de l'Insee, ont en tout cas un effet manifestement très opportun puisqu'elles permettent de réduire encore de 0,2 points le taux de chômage affiché.

Cette analyse confirme qu'au moins deux des trois changements apportés par l'Insee dans le mode de calcul du chômage au sens du BIT n'ont pas de fondements solides: leur but essentiel est bien d'éviter à l'Insee de se déjuger et de déjuger le gouvernement aux yeux du grand public, en maintenant la fiction selon laquelle le taux de chômage se situe à 8% et a fortement baissé depuis 2 ans.

Nous avions demandé à l'Insee de ne pas modifier le mode de calcul du chômage BIT, et reconnaître clairement que sur les deux dernières années, la baisse affichée de deux points (de 10% à 8%) du taux de chômage officiel en France métropolitaine était largement exagérée. Malheureusement, la publication d'aujourd'hui montre que M. Cotis, le nouveau directeur de' l'Insee, n'a tiré aucune leçon de la désastreuse gestion de cette affaire par son prédécesseur. L'Insee doit renoncer à ses tours de passe-passe solitaire, et attendre les conclusions du groupe de travail du Comité national de l'information statistique (CNIS) sur « les statistiques de l'emploi, du chômage, de la précarité et du sous-emploi » pour mettre en place un système d'indicateurs enfin crédible, transparent et légitime.

